

A2DOM SERVICES
Société par actions simplifiée
au capital de 25 000 euros
Siège social : 6 Bis Place du Castelet,
31150 BRUGUIERES
RNE 830 530 309 RCS TOULOUSE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 26 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le vingt six février,
A onze heures,

Les associés de la société A2DOM SERVICES se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, d'un commun accord.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Sébastien DE LUCA**, en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président, permet de constater que les associés présents possèdent 25 000 actions sur les 25 000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La feuille de présence et la liste des associés,
- Un exemplaire des statuts de la Société.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, dans les délais légaux.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Démission du Président,
- Démission du Directeur Général,
- Nomination d'un nouveau Président,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION – DEMISSION DU PRESIDENT

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Sébastien DE LUCA de son mandat de Président de la Société, cette dernière devant intervenir **à compter de ce jour, soit le 26 février 2025.**

L'Assemblée Générale donne quitus au Président pour sa gestion entre sa nomination et ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉOLUTION – DEMISSION DU DIRECTEUR GENERAL

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Madame Emilie CARREE de son mandat de Directrice Générale de la Société, cette dernière devant intervenir **à compter de ce jour, soit le 26 février 2025.**

L'Assemblée Générale donne quitus à la Directrice Générale pour sa gestion entre sa nomination et ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RÉOLUTION – NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT

Conformément aux dispositions des articles L. 227-1 et suivants du Code de commerce, et aux dispositions des statuts de la Société, l'Assemblée Générale procède à la nomination, en qualité de nouveau Président de la Société, en remplacement du Président démissionnaire, pour une durée indéterminée à compter de ce jour, soit le 26 février 2025 :

- **la Société CARREE DE LUCA**, SAS au capital de 500 euros, dont le siège social est sis 1 Bis Chemin de la Plaine – 31620 GARGAS, immatriculée au RNE sous le numéro 922 112 008 RCS TOULOUSE, représentée par :

- Monsieur Sébastien DE LUCA : né à MARMANDE (47), le 14 juillet 1980, demeurant à GARGAS (31), 1 Bis Chemin de la Plaine,
- Madame Emilie CARREE : née à SEVRES (92), le 28 mars 1984, demeurant à GARGAS (31), 1 Bis Chemin de la Plaine,

lesquels déclarent, au nom et pour le compte de la Société CARREE DE LUCA, accepter lesdites fonctions et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour leur exercice.

La Société CARREE DE LUCA exercera son mandat dans les limites définies dans les statuts de la Société, dont Monsieur DE LUCA et Madame CARREE déclarent avoir une parfaite connaissance.

La Société CARREE DE LUCA est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans la limite de l'objet social défini dans ses statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RESOLUTION - POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

CLOTURE

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président, la Directrice Générale et les associés.

Monsieur Sébastien DE LUCA

Président, Associé



Madame Emilie CARREE

Directrice Générale, Associée



Pour la Société CARREE DE LUCA

Représentée par ses dirigeants Monsieur Sébastien DE LUCA et Madame Emilie CARREE

« Bon pour acceptation des fonctions de Président »

*Bon pour acceptation des
fonctions de président -*